



INGENIERIE FINANCIERE
CASH MANAGEMENT
PREVOYANCE – SANTE
IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse -
75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS
Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z
Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr
info@maubourg-entreprise.fr

Ce que change la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour votre régime santé



Le 24 décembre 2021, la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2022 a été publiée.

Retrouvez ci-dessous les principales mesures qui impactent le domaine de la santé :

- Application du Forfait Patient Urgence (FPU) depuis le 01/01/2022.
Il s'agit d'un forfait de 19,61 € facturé à toute personne se rendant aux urgences d'un hôpital pour des soins non suivis d'une hospitalisation. Ce forfait sera pris en charge par les assurances complémentaires santé, comme l'étaient déjà les tickets

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION – ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

modérateurs acquittés par les patients pour lesquels des actes et examens étaient effectués lors de leur passage aux urgences.

Les patients qui se rendent aux urgences et ne sont pas hospitalisés ensuite devront régler un forfait unique et fixe de 19,61 €. Il remplace les frais antérieurs restant à leur charge, ou à celle de leur assurance complémentaire, dont le montant pouvait varier de 10 € à 60 € en fonction des soins effectués, et qui était demandé même en cas d'hospitalisation.

- Autorisation pour les orthoptistes de réaliser, sans ordonnance, des bilans visuels simples et de prescrire des équipements optiques
- Expérimentation d'un accès direct (sans passer par son médecin traitant) aux kinésithérapeutes, orthophonistes et infirmiers en Pratique Avancée (IPA)
- Remboursement des séances de consultations chez un psychologue pour tous les assurés âgés d'au moins 3 ans (décret statuant les dernières modalités à venir).

Aussi en Santé Collective, la LFSS demande la mise en application de « l'ANI des fonctionnaires ». En effet, le but étant d'aligner le régime fiscal et social de la participation employeurs publics sur celui existant pour les employeurs du secteur privé.

Pour plus d'informations :

- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr
- Téléphone F : 01.42.85.80.00

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)